Département : Tarn-et-Garonne
Arrondissement : Castelsarrasin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE

Année 2026
5ème séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 1er OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 1er octobre à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de LARRAZET, sous la présidence de Monsieur Patrick PRADINES.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 25 septembre 2026

Monsieur Christian MAILFERT a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents :
Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jacqueline TONIN. Corinne DUPONT. Rémi DAHAN. Sandrine CAYRON. François CHAUBET. Kezerine VAN DER MAESEN. Didier MARCQ. Emilie AYRAULT. Thierry MARTIN. Christian MAILFERT. Laëtitia LAUZA. Jean-Luc DEPRINCE. Béatrice BIGOU MARTI TURULL. Pierre CAMBOU. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Carole BOURGEOIS. Bernard DIANA. Jean-Claude SENTIS. Patricia SIGAUD. Jean-Marc NICOLAS. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Dominique GUIRAUD. Brigitte HYGONENQ. Christian COLMAGRO. Karine RIÈGES. Lucas SAZY. Colette GINESTE. Jean-Michel LEFEBVRE. Joëlle GOURMELON. Jean-Luc CANDELON.
David AUGUSTE. Patrick PRADINES. David IRAGUE. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHÉ. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA

Etaient absents et représentés par leur suppléant :
Alain FALGAYRAS représenté par Isabelle MAILLARD
David GIRON représenté par Michel GALVANI

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Gérard LATAPIE	Philippe TONIN	Yves MEILHAN
Jean-Louis DUPONT	Joël CASTELLS	Pascal GUERIN

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 08.10.2026.
MEMBRES EN EXERCICE : 51. Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026 a été approuvé.

N° délibération	Intitulé délibération	Vote	
20261001 D01	Désignation d'un nouveau délégué à l'Association des Maires de France (AMF)	Présents : 45 Votants : 43 Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 1 NPPV*: 1	L'assemblée communautaire a décidé, de : -DESIGNER Christian LAGARDE en remplacement de Bernard DIANA, en tant que délégué de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise à l'Association des Maires de France 82 (AMF 82), *Intervention dans l'assemblée :* *Un élu de l'assemblée indique ne pas avoir vu qu'il fallait candidater pour être délégué à l'AMF. Il précise que les délégués dans les organismes extérieurs sont souvent des vice-présidents de la CCLTG et souhaiterait que les postes soient plus ouverts.* *Le président de la CCLTG indique que tout délégué communautaire peut proposer sa candidature en séance.*
20261001 D02	Désignation d'un nouveau représentant à la Commission Locale de l'Eau Neste et rivières de Gascogne (CLE NRG) pour le collège des collectivités	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire a décidé de : -DESIGNER Jean-Louis COUREAU, en remplacement de Laurent DIRAT, en tant que représentant élu (délégué titulaire) de la CCLTG au collège des collectivités territoriales de la commission Locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne (CLE NRG). -AUTORISER Monsieur le Président à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous actes nécessaires.
20261001 D03	Désignation des représentants élus siégeant au Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme de la Lomagne	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire a décidé de : - DÉSIGNER les 9 délégués communautaires pour siéger au Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme intercommunal de la Lomagne Tarn et Garonnaise, après appel à candidature effectué par Monsieur le Président, désignés ci-après. : En qualité de délégués communautaires : - Patrick PRADINES - Christian LAGARDE - Yves MEILHAN - Jean-Claude SENTIS - Pierrette GALLINA

			- Josine LADEVEZE - Patricia SIGAUD - Emilie AYRAULT - David GIRON - ACTER la désignation des 6 membres de la société civile du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise ci-dessus exposée,
20261001 D04	Adoption du règlement intérieur institutionnel de la CCLTG	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire a décidé à l'unanimité : -D'ADOPTER le règlement intérieur de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.
20261001 D05	Modification des intérêts communautaires de la CCLTG (participation financière au dispositif de lutte contre les Violences Intra Familiales)	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de : -DEFINIR les intérêts communautaires tels que proposés ; -PRECISER que cette définition de l'intérêt communautaire entrera en vigueur dès transmission effective de la présente délibération en préfecture ; -AUTORISER Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
20261001 D06	Adoption du rapport d'activité 2025 de la CCLTG	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire a décidé : -De PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activités annuel 2025 de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ; -D'APPROUVER ledit rapport d'activités 2025 ; -DE TRANSMETTRE ce rapport d'activité 2025 à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes, conformément à l'article L 5211-39 du CGCT.
20261001D07	Répartition du FPIC 2026	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire : -DECIDE de retenir la répartition n°2 dite dérogatoire libre pour la répartition du FPIC 2026 ; -et FIXE les modalités internes du versement comme mentionnée sur la délibération *Interventions dans l'assemblée : Un élu demande si la commune*

			est obligée de reverser aux associations, le montant voté par la CCLTG ? Le président de la CCLTG répond que la commune reste libre de reverser le montant qu'elle souhaite.
20261001 D08	Décision modificative n°2 du budget principal 2026 de la CCLTG	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	Le Conseil communautaire a décidé : - D'APPROUVER la décision modificative n°2 au budget principal 2026 de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise
20261001 D09	Décision modificative n°1 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	Le Conseil communautaire a décidé : - D'APPROUVER la décision modificative n°1 au budget annexe 2026 de l'office de tourisme intercommunal de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise
20261001 D10	Création d'un poste d'attaché territorial (stagiairisation d'un agent déjà en poste)	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ont décidé -D'ACCEPTER la création d'un poste d'attaché territorial ; -DE CHARGER le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ; -DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours
20261001 D11	Création de deux postes (un catégorie B et un catégorie C)	Présents : 45 Votants : 41 Pour : 40 Contre : 1 Abstention : 4 NPPV*: 0	Les membres du conseil communautaire ont décidé -D'ACCEPTER les propositions de création de deux postes ; -CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ; -DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

20261001 D12	Approbation de la convention entre l'Ecole de Musique/CCLTG et l'association Familles rurales Tarn et Garonne Services	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire a décidé : - D'AUTORISER les interventions musicales de l'Ecole de musique intercommunale à la crèche/EAJE « Les P'tits Loups », dont la gestion est assurée par l'association Familles Rurales Tarn et Garonne Services ; - D'APPROUVER la convention entre l'Ecole de Musique/Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et l'association Familles rurales Tarn et Garonne Services ; - D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la présente délibération ; - D'INSCRIRE chaque année au budget les crédits nécessaires à ces interventions musicales.
20261001 D13	Approbation de la convention entre la médiathèque/CCLTG et l'association Familles rurales Tarn-et-Garonne Services	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire a décidé : - D'AUTORISER les interventions de la médiathèque intercommunale à la crèche/EAJE « Les P'tits Loups », au RPE et au LAEP, dont la gestion est assurée par l'association Familles Rurales Tarn et Garonne Services ; - D'APPROUVER la convention entre la médiathèque/Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et l'association Familles rurales Tarn et Garonne Services ; - D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la présente délibération. - D'INSCRIRE chaque année au budget les crédits nécessaires à ces temps d'éveil à la lecture.
20261001 D14	Renouvellement du classement de l'Office de tourisme en catégorie 2	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	L'assemblée communautaire a décidé, à l'unanimité : - D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer auprès de la Préfecture un nouveau dossier de demande de renouvellement de classement en catégorie II ; - DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Président pour signer tous actes, conséquence des présentes.

20261001 D15	Approbation de la convention entre la CCLTG et l'association Montauban Services	Présents : 45 Votants : 43 Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 2 NPPV*: 0	Les membres du conseil communautaire ont décidé : -D'APPROUVER la convention entre la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et l'association Montauban Services ; -D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la présente délibération. -D'INSCRIRE chaque année au budget les dépenses afférentes à ce conventionnement.
20261001D16	Délibération de principe : lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt par la Caf de Tarn-et-Garonne et la Cnaf dans le cadre du dispositif de financement renforcé pour le projet de micro-crèche de Lavit-de-Lomagne	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire ont décidé : -D'APPROUVER le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt par la Caf de Tarn-et-Garonne et la CNAF ; -D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.
20261001D17	Délibération de principe : lancement de la démarche de labellisation Ville Amie des Aînés ou Territoire Ami des Aînés	Présents : 45 Votants : 44 Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 1 NPPV*: 0	Les membres du conseil communautaire ont décidé de : -D'APPROUVER le lancement de la démarche de labellisation TADA/VADA proposée par le RFVAA ; -D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.
20261001D18	Sécurité civile : lancement de la démarche d'élaboration et de mise en œuvre opératoire d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS), modalités de pilotage et de financement	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	Les membres du conseil communautaire ont décidé de : - LANCER officiellement la démarche d'élaboration et de mise en œuvre opératoire du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) pour répondre aux obligations légales de sécurité civile ; - APPROUVER la création d'un Comité de Pilotage chargé de suivre l'état d'avancement de la démarche ; - AUTORISER le Président à engager une procédure de consultation pour le recrutement en prestation externe d'un bureau d'études spécialisé afin d'accompagner la collectivité dans l'analyse, la formalisation et de la mise en œuvre opérante du PICS ; - AUTORISER le Président à solliciter d'éventuelles subventions, venant en cofinancement, auprès de l'État, de la Région et autres partenaires institutionnels ;

			- PRECISER que la part restant à la charge de la Communauté de Communes sera inscrite au budget de l'exercice en cours ou des exercices suivants. *<u>Interventions dans l'assemblée</u> :* *Un élu remarque qu'il y a du flou dans les compétences communales et intercommunales, entre le plan communal de sauvegarde (PCS) et le plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Les services de la CCLTG répondent que le PCS et le PICS sont deux démarches complémentaires. L'EPCI aura une vision globale des moyens des communes et de l'EPCI. L'EPCI pourra également intervenir en soutien des communes.*
20261001D19	Groupement de commande granulé de bois : Convention relative à la répartition des frais afférent à la passation et à l'exécution des marchés	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	Le Conseil Communautaire a décidé : -D'AUTORISER le Président à signer la convention d'organisation et de répartition des frais communs ; - D'AUTORISER le Président à verser une participation de vingt-sept euros et soixante-deux centimes (27,62€) au titre des frais engagés pour le marché de fourniture de granulés bois 2026-2027.
20261001D20	Adoption rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	Les membres du Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité ont décidé : - D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2025, joint à la présente délibération ; - DE DECIDER de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ; - DECIDER de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr; - DECIDER de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

20261001D21	Révision du loyer de l'atelier n°3 de l'hôtel entreprises (581,43 m²)	Présents : 45 Votants : 45 Adoptée à l'unanimité	Les membres du conseil communautaire ont décidé : -D'APPROUVER la fixation du loyer mensuel de l'atelier n°3 de l'Hôtel d'entreprises, d'une superficie de 581,43 m², à 1 300 € HT par mois, sans provision pour charges ; -D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le bail ainsi que tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Un élu indique en début de séance une erreur de version de la note de synthèse transmise. Le note de synthèse reçue est celle du conseil communautaire précédent.
- Le président de la CCLTG rappelle aux élus présents, la possibilité donnée aux communes de transmettre à la CCLTG un arrêté de refus du transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au président de la CCLTG.
  Un élu indique qu'une police intercommunale serait opportune pour la CCLTG.
- Un élu demande l'intervention d'expert au sein de la CCLTG en organisant des formations internes pour les élus. Le président de la CCLTG répond que l'AMF délivre des formations aux élus.
-

NPPV: Ne participe pas au vote*

La séance est levée à 20h

Le secrétaire de séance
Christian MAILFERT

Le Président
Patrick PRADINES